

Règlement général de Rollingballs

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

La société DataQuest, Sas dont le siège social est situé : 91 rue du faubourg st honoré 75008 paris France, immatriculée au RCS PARIS sous le numéro En cours d'immatriculation (l'« **Organisateur** »), organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, pour une durée indéfinie.

ARTICLE 2 - ACCESSIBILITÉ

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat, est accessible aux personnes remplissant les conditions de participation et respectant les modalités de participation ci-après détaillées, en se connectant sur le site internet édité par la société Dataquest à l'adresse suivante : www.rollingballs.fr

Ce site est accessible de à 7 jours / 7 - 24h/24h sous réserve de problème technique.

Les tirages se font toutes les 5 minutes.

ARTICLE 3 - LÉGISLATION EN VIGUEUR

3.1 Ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et à Monaco, et dans un délai futur sur l'ensemble de l'Europe :

A l'exclusion de :

- des dirigeants et associés de l'Organisateur,
- des membres du personnel de l'Organisateur ainsi que de leur famille (même nom, même adresse),
- de toute personne physique ou morale, ayant participé à quelque titre que ce soit à l'organisation du jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives (même nom, même adresse).

3.2 La participation à rollerballs.com se fait en se connectant à l'adresse www.rollingballs.fr

ou sur l'application rollingballs.

Le participant doit créer un compte utilisateur sur le site www.rollerballs.fr ou sur

L'application rollingballs en indiquant ses coordonnées :

- sa civilité,
- son prénom

- son nom,
- son adresse électronique.
- son adresse postale et éventuellement d'autres informations afin notamment de pouvoir recevoir ses gains,
- sa date de naissance,
- son numéro de téléphone.

Il appartient à l'utilisateur de bien s'assurer que ses civilité, prénom, nom, adresse électronique, adresse postale, date de naissance, numéro de téléphone sont renseignés correctement, et que notamment l'adresse électronique fonctionne normalement.

L'Organisateur se réserve le droit :

- de supprimer des comptes utilisateurs dont les civilités, prénom, nom, adresse électronique, adresse postale, date de naissance sont renseignés de manière erronée ou incomplète,
- d'annuler un gain si le gagnant n'a pas saisi correctement ses coordonnées.

L'Organisateur se réserve le droit de supprimer les comptes utilisateurs suivants :

- les utilisateurs non résidents en France Métropolitaine (Corse incluse) et à Monaco, ou dans un futur proche en Europe.
- les utilisateurs mineurs.
- les utilisateurs ne s'étant pas connectés à leur compte depuis douze (12) mois.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à la suppression des comptes concernés sans aucune communication préalable.

3.3 Toute participation doit être loyale.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation ci-avant détaillées qui tenterait par quelque moyen que ce soit de jouer sur www.rollingballs.fr

ne pourrait prétendre percevoir quelque gain que ce soit et contreviendrait au présent règlement.

Il est rigoureusement interdit, par quelque moyen que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie ainsi que les gagnants d'une partie.

Il est totalement interdit de jouer avec plusieurs adresses emails reliées à une même personne physique ainsi que de jouer à partir d'un compte ouvert pour le compte d'une

tierce personne.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels que des automates de participation automatisés, utilisant des informations (noms, prénoms, adresses électroniques) ne correspondant pas à leur véritable identité seront automatiquement éliminés.

L'Organisateur se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, par tout moyen à sa disposition, y compris par voie judiciaire et notamment de procéder à la suppression de comptes et d'annuler la participation au jeu et les grilles de toute personne ne respectant pas le présent règlement ou encore d'annuler un gain si le gagnant a tronqué le résultat d'une partie ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, l'internaute devra préalablement créer un compte sur www.rollingballs.fr (voir article 3.2 ci-avant) et pourra ensuite participer au jeu en se connectant à www.rollerballs.fr

Ou sur son application mobile selon les étapes suivantes :

Le participant se connecte à www.rollingballs.fr

- grâce à son adresse électronique et son mot de passe choisi lors de la création de son compte utilisateur.

Inscriptions du joueur :

Login et Mot de passe, Etat civil, Adresse, téléphone portable, mail et 6 questions pour segmenter l'appétence de chacun, **plus acceptation et intégration de système de notifications automatiques**

Validation par retour mail ou par code reçu par notification sur mobil

En particulier pour donner les résultats de chaque tirage, ou pour proposer des notifications publicitaires.

Historique du joueur : historique jeu sur 6 mois avec tirage (exemple tirage du 20/02/2021 15h00 numéro 8574, joué 8 - 15 - 98 - 52 tirage 1-15 - 89 -54 indiquer 1 bon numéro trouvé en rouge sur le 15, 0 gain .

L'inscription au concept www.rollingballs.fr impose l'acceptation que les données collectées soient transmises aux sponsors de ce concept afin de proposer les offres promotionnelles et/ou de leurs partenaires, en cliquant sur je participe j'accepte le règlement dans son intégralité.

Programme de parrainage.

Chaque joueur aura la possibilité de parrainer des futurs joueurs par 10 joueurs dans ce cas une fois ces dix joueurs confirmés **une étoile supplémentaire** lui sera attribuée. Idem lors de l'inscription, relier le jeu sur votre compte Facebook, une étoile supplémentaire sera attribuée.

Vérification des parrainés : ces parrainés devront s'inscrire avec validation mail et devront jouer au moins 50 tickets avant l'attribution d'une étoile supplémentaire au joueur parrain, de la même manière les parrainés devront figurer dans le compte du parrain

Intégration de questions permettant de mesurer l'appétence de chaque joueur sur plusieurs sujets par exemple : Avez vous une automobile de quelle marque depuis quand etc. et sur d'autres sujets dans le cas d'une réponse le joueur aura droit à une grille supplémentaire dans la session.

Intégration publicités : Après chaque partie, intégration d'une vidéo ou publicité durée entre 8 secondes et 20 secondes ; pour validation de la grille, indispensable

Comment jouer.

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat, est accessible aux personnes remplissant les conditions de participation et respectant les modalités de participation ci-après détaillées (voir les Cgu)

Ce site est accessible 7 jours / 7 - 24h/24h sous réserve de problème technique. Les tirages se font toutes les 5 minutes. (Le nombre de tirages journalier pourra évoluer en plus ou en moins).

Nombre de grilles possibles par tirage et par joueur :

Système de fidélité : 6 étoiles maximums

Nombre d'étoiles maximum : 6

Le joueur démarre avec une étoile

Une étoile égale à 2 tickets par tirage (de 1 à 500 grilles jouées)

Deux étoiles égales à 3 tickets par tirage (de 501 à 2000 grilles jouées)

Trois étoiles égales à 4 tickets par tirage (de 2001 à 5000 grilles jouées)

Quatre étoiles égales à 5 tickets par tirage (de 5001 à 10000 grilles jouées)

Cinq étoiles égales à 6 tickets par tirage (de 10001 à 20000 grilles jouées)

Six étoiles égales à 7 tickets par tirage (de 20001 grilles jouées et plus)

Intégration publicités : Après chaque partie, intégration d'une vidéo ou publicité durée entre 8 secondes et 20 secondes ; pour validation de la grille, indispensable. Concept de jeu gratuit et entièrement financé par la publicité.

Le concept :

Trouver de 3 à 6 bons numéros sur les 24 numéros proposés dans l'ordre ou le désordre. (Ces possibilités pouvant évoluer suivant le nombre de joueurs sans préavis)

- 6 numéros dans l'ordre pour le Grand. (gain entre 20 000€ et 50 000€)
- 5 numéros dans l'ordre pour le Major. (gain entre 2000€ et 5000€)
- 4 numéros dans l'ordre pour le Minor. (gain entre 100€ et 250€)
- 6 numéros dans le désordre pour le Mini. (gain entre 50€ et 70€)
- 5 numéros dans le désordre pour le super Mini. (gain entre 3€ et 15€)
- 3 numéros dans l'ordre pour le bonus 1 (gain entre 0.5€ et 3€)

Les gains sont incrémentés en € selon une séquence aléatoire du minimum, par exemple sur le Grand, gains de départ de 20 000€ pour aller au maximum à 50 000€ une fois le maximum atteints, le gain redescend à son minimum, soit 20 000€ idem pour l'ensemble des gains.

Exemple : Premier numéro joueur le 12, deuxième numéro le 15 et troisième numéro le 2, quatrième numéro le 8, cinquième numéro, 9 et 24 pour le sixième numéro.

Donc **12 - 15 - 2 - 8 - 9 - 24** (ordre ou désordre)

Si le tirage est, **15 - 8 - 9 - 3 - 12 - 24** le joueur gagne le Super mini (5 bons numéros sur 6 dans le désordre).

Les gains ne sont pas cumulables, exemple : vous avez 6 numéros dans l'ordre, votre gain sera calculé uniquement sur le montant de gain des 6 numéros (entre 20000€ et 50000€), vous avez 5 numéros dans l'ordre votre gain sera calculé uniquement sur le montant de gain des 5 numéros (entre 2000€ et 5000€) et ainsi de suite.

De manière aléatoire une possibilité d'ajouter à sa grille un septième numéro sera possible, appelé « **le Super Bol** » dans ce cas seuls les **6, 5, 4 bons numéros dans le désordre seront primés**, en aucun cas le joueur ne pourra prétendre à un gain de type Grand, Major ou Minor.

Par exception pour des tirages spéciaux, le nombre de numéros possible pourra évoluer soit en plus, soit en moins, de la même manière le nombre de numéros à trouver pourra évoluer en plus ou en moins.

De manière permanente vous pourrez doubler votre gain initial avec le « **Méga Bol** » après chaque grille vous choisirez deux autres numéros, si ces numéros sont dans le tirage alors votre gain sera doublé, valable uniquement sur les combinaisons : combinaisons 4 numéros dans le désordre, combinaisons 3 numéros dans l'ordre, , combinaisons 5 numéros dans le désordre, combinaisons 6 numéros dans le désordre, à l'exclusion donc des 4 numéros - 5 - 6 dans l'ordre. (méga bol disponible en 2021)

Exemple : votre grille est 5 - 6 - 24 - 19 - 4 - 2, vos numéros Méga bol sont : 24 et le 5, le tirage est le 24 - 19 - 5 - 6 - 4 - 1, vous gagnez parce que vous avez 5 numéros dans le désordre et parce que vous avez les deux numéros Méga bol vos gains seront multipliés par deux.

Le programme « Share » jouez en groupe, jusqu'à 100 participants, cette possibilité vous permet de jouer avec plusieurs joueurs, le gain sera alors partagé par l'ensemble des joueurs, www.rollingballs.fr vous propose de choisir sur un tirage parmi une liste de vos amis. Cliquer sur **Share** dans le menu pour plus d'explication.

Le programme « **Mes chiffres fétiches** » Entrez dans le menu, rubrique mes chiffres fétiches, remplissez vos numéros fétiches, puis sur la grille, cliquez sur MCF si vous souhaitez les jouer.

ARTICLE 5 - CONFIDENTIALITÉ-SÉCURITÉ

La saisie de l'adresse électronique et du mot de passe par le participant vaut preuve de sa connexion au site. Cette adresse électronique et mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Ils seront demandés au participant à chacune de ses connexions à son compte. Ils ne devront pas être communiqués ni partagés avec des tiers.

A défaut, le participant reconnaît être le seul et unique responsable, à l'égard de l'Organisateur et/ou de toute autre personne (physique ou morale), de l'utilisation de ses éléments d'identification par des tiers ou des actions ou déclarations faites par l'intermédiaire de son compte, qu'elles soient frauduleuses ou non et garantit l'Organisateur contre toute demande à ce titre.

Afin d'assurer la sécurité du site, du système d'information de l'Organisateur et d'éviter toute intrusion frauduleuse par des personnes non habilitées, les mots de passe des participants devront être constitués d'au moins 8 caractères (avec caractères spéciaux) Après avoir accédé à son compte, le participant doit se déconnecter de celui-ci en cliquant sur l'onglet « Se déconnecter » afin que toute personne non autorisée ne puisse y accéder.

L'Organisateur invite, à cet égard, le participant à être vigilant, surtout lorsque celui-ci se connecte à son compte depuis des postes publics (cybercafés, bibliothèques, universités, etc.).

ARTICLE 6 - DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET RÉSULTATS DU TIRAGE AU SORT

6.1 Le tirage au sort de la combinaison gagnante est réalisé après chaque tirage aléatoirement de manière automatique et informatique toutes les 5 minutes

Le nombre de tirage pourra évoluer en plus ou en moins chaque jour.

6.2 Les numéros gagnants issus du tirage au sort sont communiqués quotidiennement sur le site www.rollingballs.fr

Ou sur son application et par e-mail aux participants.

Les noms et prénoms et le cas échéant les photos des gagnants pourront être diffusés sur la page d'accueil du site www.rollingballs.fr

Ou sur son application dans les conditions prévues à l'article 13.4 du présent règlement.

Les gagnants reçoivent une confirmation de gain par courrier électronique dans un délai maximal de quinze (15) jours suivant la désignation des gagnants.

Toutefois, en l'absence de réponse de la part du gagnant dans un délai de 30 jours à compter de la confirmation par courrier électronique de son gain adressé par l'Organisateur, le gagnant perdra son gain et ne pourra en aucun cas le réclamer.

ARTICLE 7 - JEUX ET DOTATIONS

L'attribution des gains s'effectue sous réserve de respecter le présent règlement et notamment ses articles 3 et 4 précités et de justifier de son identité. L'organisateur se réserve le droit d'annuler un gain si le gagnant n'a pas saisi correctement ses coordonnées, s'il a visiblement, et par n'importe quel moyen, réussi à tronquer le résultat d'une partie ou ne s'est pas conformé au présent règlement. Les photographies ou représentations graphiques présentant les produits ou services à gagner ont exclusivement une fonction d'illustration et ne sont pas contractuelles.

Les gains seront divisés par le nombre de gagnants sur un même tirage, pour le Grand, le Major et le Minor.

Exemple : tirage 435 du 12/12/2020 à 14h05, 2 gagnants à 6 numéros dans l'ordre sur un montant du Grand de 50 000€, chaque gagnant recevra 25 000€.

ARTICLE 8 - ENVOI DES DOTATIONS

8.1 Le gagnant pourra être amené à fournir une preuve d'identité en envoyant la photocopie d'une pièce d'identité officielle, sur demande de l'Organisateur ainsi qu'un justificatif de domicile à son nom (facture d'électricité ou facture téléphonique par exemple).

Dans certains cas, un numéro de téléphone pourra être exigé afin de pouvoir prendre rendez-vous pour la livraison de la dotation.

Le participant devra alors renseigner ce numéro dans la partie « Mon Compte » du site dans un délai maximal de 30 jours à compter de la confirmation par courrier électronique de son gain, adressée par l'Organisateur.

Les gains sont nominatifs et ne peuvent être transmis à des tiers.

8.2 L'Organisateur ou ses partenaires adresseront aux gagnants leurs gains sous un délai maximum de 60 jours à compter du résultat du tirage au sort.

8.3 Dans le cas où l'Organisateur adresserait les dotations remportées à une adresse inexacte ou incomplète, le participant ne pourrait exiger le renvoi de son gain et perdrait

la propriété de ce dernier.

Il est de la responsabilité du membre de fournir, lors de son inscription, une adresse exacte et valide et de vérifier qu'elle est toujours valide au moment de son gain.

ARTICLE 9 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONNEXION

L'accès au site et la participation aux jeux qui y sont proposés sont entièrement libres et gratuits, en sorte que les frais de connexion au site, exposés par le participant, lui seront remboursés selon les modalités ci-dessous.

9.1 Les frais de connexion engagés pour la participation au jeu seront remboursés aux participants, en cas de connexion payante facturée au prorata de la durée de connexion, sur la base du coût de connexion internet du fournisseur d'accès internet du participant au tarif en vigueur au jour de la participation.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux participants, de sorte que l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par le participant pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site www.rollingballs.fr et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Ainsi, il est expressément convenu que tout accès au site et participation aux jeux s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

9.2 Il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par mois et par foyer (même nom, même adresse postale, même facture téléphonique ou de fournisseur d'accès), à la condition que le membre soit résidant en France Métropolitaine (Corse incluse) et à Monaco et qu'il fasse une utilisation du site conforme au présent règlement.

Pour obtenir le remboursement de ses frais de connexion, ainsi que les frais d'affranchissement de sa demande de remboursement, le participant doit adresser à l'Organisateur une demande écrite dans le mois de l'émission de la facture correspondant à ces frais de connexion émise par le fournisseur d'accès à internet au prorata de la durée de connexion.

Cette demande écrite de remboursement doit être établie sur papier libre et contenir les éléments suivants :

- l'indication de ses noms, prénom et adresse postale personnelle,
- une photocopie d'une pièce d'identité,
- l'indication des dates, des heures et des durées de ses connexions au site,

- la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heures de ses connexions au site.

Les demandes de remboursement devront être adressées à :

Dataquest : 91 rue du faubourg st honoré 75008 Paris

Les frais d'affranchissement et liés aux photocopies des justificatifs nécessaires à la demande de remboursement des frais de connexion seront remboursés, sur demande, sur la base du tarif postal lent en vigueur.

Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

Les frais de connexion sur le site pour la participation aux jeux seront remboursés par chèque bancaire après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement, dans les deux mois de la réception de la demande écrite du participant.

ARTICLE 10 - ACCEPTATION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique la pleine et entière acceptation du présent règlement.

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et à compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé via depotjeux auprès de l'étude d'huissier Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via depotjeux auprès de l'étude d'huissier Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le remboursement des frais de demande de règlement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique

Le règlement peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment à l'adresse www.rollingballs.fr ou adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande sous pli suffisamment affranchi (joindre ses coordonnées) en écrivant à l'adresse :

Dataquest : 91 rue du faubourg st honoré 75008 Paris

ARTICLE 11 - RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, ce jeu venait à être modifié, reporté ou annulé.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si le site internet à partir duquel le jeu est accessible était momentanément indisponible.

ARTICLE 12 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le site www.rollerballs.fr

Où l'application www.rollingballs.fr est une œuvre protégée au sens du Code de la Propriété Intellectuelle sur laquelle l'Organisateur détient la totalité des droits et notamment, les marques de fabrique, logos, graphismes, photographies ainsi que tout autre type de données figurant sur le site.

Le site www.miniloto.fcom ou son application, sa structure générale, ainsi que les textes, images animées ou non, sons, savoir-faire, dessins, graphismes (...), le présent règlement des jeux et tout autre élément composant le site, sont la propriété exclusive de l'Organisateur.

Il en est de même des bases de données figurant sur le site qui sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 portant transposition dans le Code de la propriété intellectuelle de la directive européenne du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données, et dont l'Organisateur est producteur.

Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, du site, des éléments qui le composent et/ou des informations qui y figurent, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par le Code de la propriété intellectuelle, sauf accord préalable et écrit de l'Organisateur.

ARTICLE 13 - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

13.1 Collecte de données à caractère personnel

Les données personnelles de l'utilisateur font l'objet de traitements informatiques afin :

- de permettre son inscription sur le site ;
- de permettre sa participation à des jeux ;
- de lui proposer, en cas d'accord expresse et préalable, des offres commerciales par courriers électroniques, courriers postaux, appels téléphoniques et/ou SMS/MMS.

Certaines données collectées ont un caractère nécessaire et sont signalées par un astérisque.

Dans l'hypothèse où l'utilisateur refuserait de communiquer lesdites données, l'Organisateur ne sera pas en mesure d'inscrire l'utilisateur et de lui permettre de participer à des jeux sur le site.

L'Organisateur s'engage à respecter les dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 ainsi que les recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (« CNIL »).

A titre d'illustration, l'Organisateur s'engage à :

- Réaliser une collecte loyale et licite des données à caractère personnel ;
- Ne pas collecter de données dites « sensibles » au sens de la Loi Informatique et Libertés telles que les données relatives aux origines raciales, à la religion, aux mœurs, aux infractions, aux condamnations ;
- Conserver les données à caractère personnel uniquement le temps nécessaire à l'accomplissement de l'objectif qui était poursuivi lors de leur collecte ;
- A prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel qu'il traite et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés ;
- A effectuer sous sa propre responsabilité les déclarations et/ou les demandes d'autorisation auprès de la CNIL ;
- Recueillir le consentement préalable et expresse des utilisateurs avant de leur communiquer des informations commerciales ;
- Respecter les droits des personnes (droit d'information, d'accès, de rectification ou d'opposition).

A compter du 25 mai 2018, l'Organisateur s'engage à collecter et traiter les données à caractère personnel dans le respect du Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données), applicable à compter de cette date.

13.2 Droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes

Conformément à la loi « informatique et libertés », l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de communication et de rectification des données le concernant. Pour exercer ce droit, l'utilisateur peut contacter l'Organisateur par courrier à l'adresse suivante : www.rollingballs.fr ou directement sur le site via la rubrique "Mon compte" accessible sur la page d'accueil, selon les modalités qui y sont précisées.

L'utilisateur peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

13.3 Prospection commerciale

13.3.1.1 Acceptation expresse de l'utilisateur au moment de son inscription au

site

En cochant, lors son inscription au site, la case stipulant qu'il désire recevoir des offres commerciales de la part des partenaires de l'Organisateur, l'utilisateur autorise expressément l'Organisateur à transmettre ses coordonnées à ses partenaires afin que ces derniers lui proposent des offres commerciales par courriers électroniques, courriers postaux, appels téléphoniques et/ou SMS/MMS.

L'utilisateur peut, à tout moment, retirer son consentement relatif à l'envoi de ces offres commerciales.

13.3.2 Opposition de l'utilisateur à recevoir de la prospection commerciale

L'utilisateur a la possibilité de s'opposer, à tout moment, à l'envoi d'informations commerciales en cliquant sur le lien prévu à cet effet en bas de chaque courrier électronique envoyé par l'Organisateur et/ou ses partenaires.

Dans cette hypothèse, les partenaires de l'Organisateur cesseront d'utiliser les données communiquées par l'utilisateur à des fins de prospection commerciale dans un délai de 14 jours maximum à compter de la réception de la demande.

13.4 Diffusion du nom des gagnants

En acceptant le présent règlement des jeux, chaque participant ayant obtenu un lot autorise l'Organisateur à utiliser son prénom et l'initiale de son nom ainsi que son code postal, sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.

Après acceptation préalable et expresse du participant ayant obtenu un lot, l'Organisateur pourra également utiliser la photo communiquée par ce dernier afin de la diffuser sur le site www.rollingballs.fr et sur l'ensemble de ses promotions.

L'utilisation de ces données personnelles a pour unique objet de rendre public l'identité du gagnant pendant une période qui ne saurait dépasser 24 mois.

13.5 Cookies

Un cookie est un bloc de données qui permet d'enregistrer des informations relatives à la navigation de l'utilisateur sur ce Site afin de procéder à des analyses de fréquentation des sites (ex : nombre de visiteurs et de pages consultées), d'en améliorer la qualité et la pertinence (ex : mémorisation des préférences de l'utilisateur) et de proposer des publicités ciblées adaptés aux centres d'intérêts de l'utilisateur.

L'utilisateur est informé, qu'à l'occasion d'une visite sur ce Site, un cookie peut s'installer automatiquement sur son logiciel de navigation.

L'Organisateur recueille le consentement de l'utilisateur, via un bandeau apposé sur la page d'accueil du site, avant d'installer sur son logiciel de navigation des cookies liés aux opérations relatives à la publicité ciblée et des cookies de mesure d'audience.

La durée de validité de ce consentement est de 24 mois maximum. à l'expiration de ce délai, le consentement devra être à nouveau recueilli.

Le paramétrage du logiciel de navigation permet à l'utilisateur d'être informé de la présence d'un cookie, voire de le refuser. Il appartient donc à l'utilisateur de désactiver lui-même les cookies depuis son logiciel de navigation. Pour ce faire, l'utilisateur peut suivre les recommandations suivantes :

Pour Mozilla Firefox :

- Choisir le menu « outil » puis « options » ;
- Cliquer sur l'icône « vie privée » ;
- Repérer le menu « cookie » et sélectionner les options qui conviennent à l'utilisateur.

Pour Microsoft Internet Explorer :

- Choisir le menu « Outils » puis « Options Internet » ;
- Cliquer sur l'onglet « Confidentialité » ;
- Sélectionner le niveau souhaité à l'aide du curseur.

L'utilisateur est informé qu'il est cependant possible que, après avoir désactivé les cookies, certaines pages du site ne lui soient plus accessibles.

En savoir plus sur les cookies, leur fonctionnement et les moyens de s'y opposer en cliquez sur le lien : [Politique de gestion des cookies](#).

ARTICLE 14 - RÉCLAMATION – DROIT APPLICABLE

Toute réclamation ou contestation relative au jeu ou au règlement devra obligatoirement parvenir par écrit à l'Organisateur.

Le présent règlement est soumis au droit français.

En cas de litige, les juridictions françaises seront seules compétentes.